



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : GUILLEMONT Nicolas
Téléphone : 03 80 78 71 99
Mail : n.guillemont@inao.gouv.fr

Monsieur Le Maire
Mairie des Fontenelles
13 Rue principale
25210 LES FONTENELLES

V/Réf : délibération en date du 10 juillet 2023

N/Réf : CM/CB/NG/NS - 23-466

Objet : élaboration du PLU
Commune de Les Fontenelles

Dijon, le 17 octobre 2023

Monsieur Le Maire,

Par courrier reçu le 18 juillet 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU sur la commune Les Fontenelles.

La commune Les Fontenelles est située dans les aires géographiques des AOP "Comté", "Mont d'Or", "Morbier" ainsi que dans celle de l'AOC "Bois du Jura".

Elle appartient également aux aires de production des IGP "Cancoillotte", "Emmental français Est-Central", "Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau", "Porc de Franche-Comté", "Saucisse de Montbéliard", "Gruyère" ainsi que dans l'aire de production de l'IGP viticole "Franche-Comté".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune se fixe comme objectif de porter sa population à l'horizon 2035 aux alentours de 610 habitants en accueillant 60 habitants supplémentaires. Ce scénario établit une croissance moyenne annuelle d'environ 0,6 %, inférieure à la variation observée entre 1999 et 2019 (1,1 %).

Cet objectif est cohérent avec l'attractivité de la commune liée à sa proximité avec la Suisse et un poids particulier au sein de la Communauté de Communes du Plateau du Russey avec la présence de la ZAE intercommunale, de l'école-collège, du lycée Saint-Joseph et de nombreux commerces.

Pour accueillir cette population, en tenant compte du desserrement des ménages, 45 nouveaux logements seront nécessaires. Pour la réalisation de ces logements, la priorité est donnée à la mobilisation des dents creuses (5 logements), à la mutation du bâti existant (5 logements) et à la résorption de la vacance (12 logements). Il reste donc 23 habitations à construire en extension sur environ 1,3 hectares, dans le secteur de la rue principale et du lieudit « Le Grand Clos ». Ces secteurs font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui prévoient une densité minimale de 18 logements/ha, supérieure à la densité observée pour les constructions réalisées durant les dix dernières années (10 logements/ha).

L'accueil de nouvelles activités économiques est envisagé d'une manière générale dans le tissu bâti existant et surtout au sein de la zone d'activités intercommunale, en finissant la première et la seconde tranche de son opération d'aménagement. Ces choix n'entraînent aucune consommation d'espace supplémentaire.

Le projet implique donc une consommation d'espace de 1,3 hectares.

INAO

Parc du Golf - Bâtiment Bogey 16 rue du Golf
21800 QUETIGNY
03 80 78 71 90
inao-dijon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr

Le territoire communal a une surface totale de 838 hectares. Sept exploitations habilitées pour la production de lait destiné à l'AOP Comté ont leur siège d'exploitation sur la commune et livrent leur lait à la fruitière "Miroir du Comté" située au cœur du village. Les parcelles impactées sont des prairies permanentes déclarées à la PAC. Le projet vise néanmoins à protéger les espaces nécessaires au maintien et au développement de la fruitière et des exploitations agricoles communales afin d'assurer leur pérennité, notamment en évitant leur enclavement et en limitant l'éparpillement du bâti pour préserver au maximum les espaces d'épandage et réduire les risques de conflit de voisinage.

L'INAO ne peut que regretter la disparition de surfaces agricoles. Cependant, la priorité donnée à la mobilisation des dents creuses et à la réhabilitation ainsi que le choix d'OAP favorisant le développement de formes urbaines plus denses démontrent la volonté communale d'une gestion raisonnée des espaces.

Dans ce contexte, l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci a un impact limité en terme de consommation d'espace sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER



Copie : DDT 25

INAO

Parc du Golf - Bâtiment Bogey 16 rue du Golf
21800 QUETIGNY
03 80 78 71 90
inao-dijon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr